



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Français 9^e-11^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

Le Français s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue et développe une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, à travers quatre grandes finalités :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

L'enseignement du Français au cycle d'orientation vise à enrichir les compétences acquises à l'école primaire et, particulièrement, à maîtriser la lecture et l'écriture, à développer la capacité de comprendre et de s'exprimer à l'oral et à l'écrit ainsi qu'à analyser des productions littéraires diverses. Il a pour objectifs d'approfondir et de maîtriser les mécanismes de la langue et de la communication. En tant que **langue de scolarisation**, le Français joue en outre un rôle central dans la formation des élèves, dans l'ensemble des disciplines.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
5,5 périodes	5 périodes	5 périodes

En 9^e année, une période de Français donnée en groupe restreint alterne avec une période d'Expression orale (voir le programme cantonal d'Expression orale). En 10^e année, les élèves du profil Latin (L) de la section LS ont 4 périodes de Français.

Programme

Les objectifs d'apprentissage de Français (L1 31 à 38) se déclinent de manière spiralaire, c'est-à-dire qu'ils sont repris et approfondis, de la 9^e à la 11^e année.

Si les objectifs du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des élèves, certains apprentissages, le rythme de progression et le degré de complexité sont différenciés selon les regroupements et les sections : le niveau 1 du PER (Niv. 1) est visé en R1 et CT, le niveau 2 (Niv. 2) en R2 et LC et le niveau 3 (Niv. 3) en R3 et LS (dans le tableau de la page suivante, l'astérisque renvoie au PER lorsqu'il existe des apprentissages spécifiques aux niveaux 2 et 3).

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Français Livre unique* et *L'atelier du langage* sont utilisés dans l'ensemble des classes. Des brochures d'exercices tirés des MER (*Français, langue*) complètent ce matériel.

Les élèves disposent en outre d'un aide-mémoire *Texte et langue* et de l'ouvrage de référence *Tableaux de conjugaison française* de Samuel Roller (remis en 5P). Des dictionnaires sont disponibles dans les classes.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignantes et enseignants et des séquences pédagogiques disponibles sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co).

Évaluation

Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum cinq notes en lien avec les différents axes du PER. On entend par note tout travail significatif ou la moyenne de plusieurs travaux sur des champs plus restreints.

En 11^e année, le Français fait l'objet d'une EVACOM (évaluation commune) et d'un TAF (test d'attentes fondamentales), dont les champs sont accessibles sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co).

N.B. : En 9^e année, la note annuelle d'Expression orale, composée d'au moins une évaluation par trimestre, compte pour 10% de la moyenne de Français du troisième trimestre, et n'est pas mentionnée spécifiquement dans le bulletin scolaire.

Annexe : résumé des apprentissages du PER

	9 ^e	10 ^e	11 ^e
L.1.31 Compréhension de l'écrit	Texte narratif : mythe fondateur ou légende, récit d'aventure Identification des genres, des situations d'énonciation et du schéma narratif Texte poétique ou/et texte théâtral*	Texte narratif : récit policier* Texte qui relate : témoignage ou fait divers ou récit de vie Texte qui argumente : article* Texte poétique ou/et texte théâtral*	Texte narratif : récit fantastique ou récit de science-fiction* Texte qui argumente* Texte poétique ou/et texte théâtral*
L.1.32 Production de l'écrit	Production d'un texte narratif en lien avec les mythes fondateurs, les légendes et qui respecte les critères : récit au passé, narration en « je » ou « il », schéma narratif et respect de la chronologie Production d'un texte narratif en lien avec le récit d'aventure et qui respecte les critères suivants : insertion de dialogues, description (décors), organisateurs spatiaux et temporels Production d'un texte poétique ou théâtral	Production d'un texte en lien avec le récit policier qui respecte les critères : - récit au passé - narration en « je » ou « il »* - description (personnage et décors) Production qui relate ou production d'un texte poétique ou théâtral Production d'un texte qui argumente : lettre de lecteur ou pétition ou note critique*	Production d'un texte en lien avec le récit fantastique ou le récit de science-fiction* Production d'un texte qui argumente qui respecte les critères suivants : - connecteurs - thèse, arguments et exemples* - trois parties : introduction, développement, conclusion Production d'un texte poétique ou théâtral
L.1.33 Compréhension de l'oral	Écoute et compréhension d'un texte narratif (mythe fondateur ou légende, récit d'aventure), d'un texte poétique ou théâtral	Écoute et compréhension d'un texte narratif : récit policier Écoute et compréhension d'un texte qui relate ou d'un texte poétique ou théâtral	Écoute et compréhension d'un texte narratif : récit fantastique ou récit de science-fiction Écoute et compréhension d'un texte argumentatif ou d'un débat
L.1.34 Production de l'oral	Lecture expressive Compte rendu ou restitution d'un texte appris	Lecture expressive Exposé	Lecture expressive Débat Interprétation d'un texte appris (poème ou texte théâtral)
L.1.35 Accès à la littérature	Lecture guidée d'au moins trois œuvres littéraires complètes (abrégées ou sous forme d'extraits, l'histoire doit figurer entièrement) Appréciation de la dimension littéraire d'un texte Interprétation personnelle des œuvres Création d'une culture du livre		
L.1.36 Fonctionnement de la langue	Constituants de la phrase* Classes* et fonctions grammaticales Pronominalisation Phrase simple et phrase complexe Subordonnée relative Types de phrase : déclarative, exclamative, interrogative, impérative Formes de phrases : emphatiques et négatives Homophones Notions d'étymologie Adverbes en -ment Ponctuation Accords dans le GN, accord sujet-verbe, accord du participe passé Synonyme, antonyme, homonyme Registres de langue, champ lexical, polysémie* Sens propre et figuré Préfixe, radical, suffixe Comparaison et métaphore Temps simples et composés Temps du récit Paroles rapportées directement	Classes* et fonctions grammaticales* Pronominalisation Phrase complexe Subordonnée relative*, conjonctive Nuances sémantiques des CP : temps, cause, but, comparaison* Types et formes de phrases Forme passive* Notions d'étymologie Accord Sujet-Verbe, accords dans le GN, accord du participe passé Homophones* Registres de langue, champ lexical, polysémie Comparaison, métaphore* Sens propre et sens figuré Valeur des modes et temps* Temps simples et composés Situation d'énonciation Temps du récit Concordance des temps* Paroles rapportées indirectement Déictiques Organisateurs du texte	Classes et fonctions grammaticales Subordonnées relatives et conjonctives* Nuances sémantiques des CP : conséquence, opposition/concession, condition Forme passive* Accord du participe passé* Homophones* Comparaison, métaphore, périphrase, expression figée* Champ lexical Valeur des modes et des temps* Temps simples et composés Valeur des temps du récit* Paroles rapportées librement* Concordance des temps* Organisateurs logiques*

* On se référera au PER pour les apprentissages spécifiques aux niveaux 2 et 3, ainsi que pour les objectifs L.37 (approches interlinguistiques) et L.1.38 (écriture et instruments de la communication) : www.per-mer.ch



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Allemand 9^e-11^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

L'Allemand s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue et développe une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, à travers quatre grandes finalités :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

L'enseignement de l'Allemand au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire (5P-8P). Donnée en principe dans la langue cible, il met l'accent sur la communication. Dans ce contexte, les notions de fonctionnement de la langue sont abordées au service de la communication orale et écrite.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
4 périodes (R1 et R2) 3 périodes (R3)	3 périodes*	3 périodes

* Les élèves de la volée de 10^e année entrés au CO en 2022-2023 ont bénéficié de 4 périodes d'Allemand en 9^e. Afin de préserver la même dotation horaire totale sur les trois ans du cycle d'orientation, une 4^e période d'Allemand sera introduite en 10^e LS en 2024-2025.

Des cours sont donnés en groupes restreints en laboratoires de langues en 10^e et 11^e.

Les élèves du profil Allemand/Anglais (AA) de la section LC (en 10^e année) et du profil Langues vivantes (LV) de la section LS (en 10^e et 11^e années) bénéficient de périodes d'enseignement supplémentaires axées plus particulièrement sur la lecture et sur la communication orale et écrite (voir le programme cantonal *Allemand/Anglais : lecture et communication*).

Programme

Les élèves apprennent à communiquer en allemand, à l'oral et à l'écrit, sur plusieurs sujets de la vie courante qui permettent d'aborder des notions de grammaire et d'enrichir le vocabulaire de manière contextualisée. Le programme est organisé autour de six axes : compréhension de l'écrit (L2 31), production de l'écrit (L2 32), compréhension de l'oral (L2 33), production de l'oral (L2 34), fonctionnement de la langue (L2 36), approches interlinguistiques (L 37).

Si les objectifs du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des élèves, certains apprentissages, le rythme de progression et le degré de complexité sont différenciés selon les regroupements et les sections : le niveau 1 du PER (Niv. 1) est visé en R1 et CT, le niveau 2 (Niv. 2) en R2 et LC et le niveau 3 (Niv. 3) en R3 et LS.

En fin de 11^e, ces niveaux d'attentes correspondent, selon les références au CECR et au PEL II, aux niveaux A1-A2.2 en CT (niveaux dits introductif et intermédiaire), A2-B1.1 en LC (niveaux dits intermédiaire et seuil) et B1.1-B1.2 en LS (niveau dit seuil).*

Le moyen d'enseignement propose pour chaque thématique des activités adaptées aux différents niveaux du PER.

* On se référera aux commentaires généraux du domaine Langues, accessibles sur la plateforme du Plan d'études et des moyens d'enseignement romands (www.per-mer.ch) pour la correspondance des niveaux du PER au *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* et aux descripteurs par demi-niveaux figurant dans le *Portfolio européen des langues (PEL II)* pour les différentes activités langagières.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Genial Klick, Deutsch für die Romandie* sont utilisés dans l'ensemble des classes. Les élèves disposent d'un livre (*Kursbuch*), d'un cahier d'exercices (*Arbeitsbuch*), d'un cahier de vocabulaire (*Wort-Schatz*), ainsi que d'un *Dictionnaire scolaire allemand* (PONS) complété d'un accès en ligne. Le manuel *Genial Klick* 10^e-11^e vol. 1 est utilisé en 10^e et 11^e en section CT.

Le site compagnon de l'éditeur (www.genial-klick.ch) regroupe des activités et des exercices classés par chapitre et par domaine : vocabulaire, exercices, chants, jeux.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignantes et enseignants et des séquences pédagogiques disponibles sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co).

Évaluation

Les élèves sont régulièrement évalués sur les quatre compétences langagières : compréhension de l'oral et de l'écrit, production de l'oral et de l'écrit. Le fonctionnement de la langue est évalué principalement dans un contexte de communication.

Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum quatre travaux significatifs en 9^e R1 et R2, trois travaux en 9^e R3, 10^e et 11^e années.

En 11^e année, l'Allemand fait l'objet d'une EVACOM (évaluation commune) en deux parties : l'une écrite (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, production de l'écrit), l'autre orale (production de l'oral uniquement), et d'un TAF (test d'attentes fondamentales), dont les champs sont accessibles sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co).

Annexe : résumé des apprentissages du PER

	9 ^e	10 ^e	11 ^e
L2 31 Lire de manière autonome des textes rédigés en langage courant	Lecture et compréhension de textes variés, courts et simples	Lecture et compréhension de textes narratifs, descriptifs et informatifs	Lecture et compréhension de textes narratifs, informatifs et argumentatifs
L2 32 Écrire des textes variés sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel	Production de textes écrits courts, descriptifs ou narratifs, au présent ou au passé, concernant la vie quotidienne, en ayant recours à des phrases simples	Production de textes descriptifs, narratifs ou informatifs sur des thèmes variés	Production de textes suivis, compréhensibles, dont les éléments sont connectés, exprimant une opinion personnelle Production de textes relativement longs, riches et complexes
L2 33 Comprendre des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante	Écoute et compréhension de textes oraux		
L2 34 Produire des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante	Production de textes oraux courts, descriptifs ou narratifs, au présent ou au passé, concernant la vie quotidienne, en ayant recours à des phrases simples Échange d'informations simples et directes sur des sujets familiers	Production de textes oraux descriptifs, narratifs ou informatifs, au présent ou au passé, sur des thèmes variés Échange d'informations simples dans des situations structurées avec une certaine aisance	
L2 36 Observer le fonctionnement de la langue et s'approprier des outils de base pour comprendre et produire des textes	<p>Vocabulaire et orthographe : connaissance et enrichissement du vocabulaire, distinction grammaticale et lexicale entre les mots, identification des différents registres de langue, utilisation et consultation d'outils de référence, acquisition d'un métalangage pour désigner les classes grammaticales utilisées</p> <p>Phonologie : association entre phonèmes et graphèmes, distinction entre voyelles longues et brèves, respect de l'accent tonique à l'intérieur du mot, respect de la prosodie</p> <p>Conjugaison : utilisation d'un certain nombre de temps et de modes, maîtrise de certains temps de l'indicatif ; en LS : découverte de la forme passive, utilisation des auxiliaires modaux</p> <p>Grammaire de la phrase : utilisation des prépositions et de la ponctuation, de différents types ou formes de phrase coordonnée ou subordonnée, organisation des éléments dans la phrase, distinction entre les classes grammaticales, distinction, reconnaissance et application des cas et des fonctions grammaticales</p>		

On se référera au PER pour l'objectif L 37 (approches interlinguistiques) : www.per-mer.ch



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Anglais 9^e-11^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

L'Anglais s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue et développe une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, à travers quatre grandes finalités :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

L'enseignement de l'Anglais au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire (7P-8P). Donné en principe dans la langue cible, il met l'accent sur la communication. Dans ce contexte, les notions de fonctionnement de la langue sont abordées au service de la communication orale et écrite.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
2 périodes	3 périodes	3 périodes

Des cours sont donnés en groupes restreints en laboratoires de langues en 10^e et 11^e

Les élèves du profil Allemand/Anglais (AA) de la section LC (en 11^e année) et du profil Langues vivantes (LV) de la section LS (en 10^e et 11^e années) bénéficient de périodes d'enseignement supplémentaires axées plus particulièrement sur la lecture et sur la communication orale et écrite (voir le programme cantonal *Allemand/Anglais : lecture et communication*).

Pour ces élèves, l'Anglais fait l'objet d'une EVACOM (évaluation commune) en deux parties en 11^e année : l'une écrite (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, production de l'écrit), l'autre orale (production de l'oral uniquement), dont les champs sont accessibles sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co).

Programme

Les élèves apprennent à communiquer en anglais, à l'oral et à l'écrit, sur plusieurs sujets de la vie courante qui permettent d'aborder des notions de grammaire et d'enrichir le vocabulaire de manière contextualisée. Le programme est organisé autour de six axes : compréhension de l'écrit (L3 31), production de l'écrit (L3 32), compréhension de l'oral (L3 33), production de l'oral (L3 34), fonctionnement de la langue (L3 36), approches interlinguistiques (L 37).

Si les objectifs du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des élèves, certains apprentissages, le rythme de progression et le degré de complexité sont différenciés selon les regroupements et les sections : le niveau 1 du PER (Niv. 1) est visé en R1/R2 et CT/LC et le niveau 2 (Niv. 2) en R3 et LS.

En fin de 11^e, ces niveaux d'attentes correspondent, selon les références au CECR et au PEL II, au niveau A2 (niveau dit introductif) en CT et en LC et au niveau B1 (niveau dit seuil) en LS.*

L'ensemble des unités du moyen d'enseignement doivent être parcourues chaque année. Des activités adaptées aux niveaux du PER sont proposées pour chaque thématique.

* En référence au *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* et sur la base des descripteurs par demi-niveaux figurant dans le *Portfolio européen des langues (PEL II)*, les attentes de niveau 1 du PER correspondent au niveau A2.2 pour la compréhension et la production de l'oral et la compréhension de l'écrit, A2.1 pour la production de l'écrit et A2 pour le fonctionnement de la langue. Les attentes de niveau 2 du PER correspondent au niveau B1.2 pour la compréhension de l'oral et de l'écrit, B1.1 pour la production de l'oral et de l'écrit, B1 pour le fonctionnement de la langue.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *English in Mind (EiM)* sont utilisés dans l'ensemble des classes : les élèves disposent d'un livre (*Student's Book*), d'un cahier d'exercices (*Workbook*) et d'un cahier de référence (*Language Builder*) pour chaque année de scolarité.

Le site compagnon de l'éditeur (eimciip.cambridge.org) propose pour chaque *Unit* du livre des activités et des exercices : compréhension de l'oral et de l'écrit, jeux sur la grammaire et le vocabulaire, vidéos et autres ressources.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignantes et enseignants et des séquences pédagogiques disponibles sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co).

Évaluation

Les élèves sont régulièrement évalués sur les quatre compétences langagières : compréhension de l'oral et de l'écrit, production de l'oral et de l'écrit. Le fonctionnement de la langue est évalué principalement dans un contexte de communication.

Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux travaux significatifs en 9^e, trois travaux en 10^e et 11^e années.

Annexe : résumé des apprentissages du PER

	9 ^e	10 ^e	11 ^e
L3 31 Lire de manière autonome des textes rédigés en langage courant	Lecture et compréhension détaillée de textes informatifs ou narratifs, courts et simples, liés à des thèmes de la vie quotidienne	Lecture et compréhension détaillée de textes informatifs ou narratifs, liés à des thèmes variés et connus de l'élève	Lecture et compréhension détaillée de textes informatifs, narratifs ou argumentatifs, liés à des thèmes plus variés et parfois inconnus de l'élève
L3 32 Écrire des textes variés sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel	Production de textes écrits courts et simples, de types informatif ou narratif, sur des sujets de la vie quotidienne	Production de textes écrits plus complexes, de types informatif ou narratif, sur des sujets connus	Production de textes écrits plus complexes, de types informatif, narratif ou argumentatif, sur des sujets variés
L3 33 Comprendre des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante	Écoute et compréhension détaillée de textes oraux simples sur des sujets de la vie quotidienne	Écoute et compréhension détaillée de textes oraux sur des sujets connus de l'élève	Écoute et compréhension détaillée de textes oraux d'une certaine longueur, sur des sujets plus variés et parfois inconnus de l'élève
L3 34 Produire des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante	Production de textes oraux courts et simples, de types informatif ou narratif, sur des sujets de la vie quotidienne Échange d'informations sur soi, les autres, la vie quotidienne	Production de textes oraux plus complexes, de types informatif ou narratif, sur des sujets connus Participation à une conversation sur des thèmes familiers	Production de textes oraux plus complexes, de types informatif, narratif ou argumentatif, sur des sujets connus et variés Participation à une conversation sur des thèmes variés
L3 36 Observer le fonctionnement de la langue et s'appropriier des outils de base pour comprendre et produire des textes	<p>Vocabulaire et orthographe : acquisition d'un répertoire de mots et d'expressions de plus en plus étoffé, utilisation adéquate des minuscules et des majuscules (<i>jours, mois, pronom « I », disciplines solaires, nationalités, ...</i>), distinction entre orthographe et prononciation, acquisition de quelques spécificités <i>morphologiques</i> (<i>élisions phoniques, marques du pluriel, ...</i>), sensibilisation aux différents registres de langue (<i>familier, courant, soutenu</i>)</p> <p>Phonologie : maîtrise de l'alphabet, association entre phonèmes et graphèmes, acquisition d'une prononciation et d'une intonation adaptées (<i>accent tonique, sons spécifiques, rythme, ...</i>)</p> <p>Conjugaison : identification et utilisation d'un certain nombre de temps et de modes (<i>simple present, imperative form, present continuous, going to, will, past simple, zero conditional</i> ; en LS : <i>conditional first and second, present perfect, past continuous</i>), découverte des temps et des modes (<i>conditional second, present perfect, past continuous</i> ; en LS : <i>present perfect continuous, past perfect</i>), utilisation des auxiliaires modaux (<i>can, could, must, have to</i> ; en LS : <i>should</i>), découverte d'auxiliaires modaux (<i>should</i> ; en LS : <i>may, might, had better, used to</i>)</p> <p>Grammaire et syntaxe : distinction entre les catégories de mots (<i>nom, verbe, déterminant, pronom, adjectif, adverbe, conjonction, préposition, ...</i>), utilisation des pronoms personnels sujets et compléments, utilisation des déterminants articles (<i>définis/indéfinis</i>), possessifs et démonstratifs, utilisation des types de phrases (<i>déclaratif, interrogatif, impératif</i>) et des formes affirmative et négative, découverte et utilisation de particularités linguistiques (<i>short answers, full forms and short forms, possessive forms, phrasal verbs, verbes suivis du gérondif ou de l'infinitif, ...</i>), utilisation du comparatif et du superlatif, utilisation de <i>some / any, how much / how many</i> avec des noms comptables et non comptables, position des éléments dans la phrase (<i>adverbes, adjectifs, noms, verbes, prépositions, connecteurs, ...</i>), utilisation de phrases simples, juxtaposées, coordonnées et subordonnées, découverte de la forme passive (en LS), utilisation adéquate de la ponctuation</p>		

On se référera au PER pour l'objectif L 37 (approches interlinguistiques) : www.per-mer.ch



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Latin 10^e-11^e L (spécificité cantonale) Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

Le Latin s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER) et en développe les quatre grandes finalités. Il permet aux élèves de construire un répertoire langagier plurilingue, de développer une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, d'acquérir des références culturelles, de découvrir des modes de pensée différents et d'observer les permanences de l'Antiquité dans des domaines tels que les arts, les sciences, les techniques, l'architecture, la politique, le droit et la philosophie.

L'enseignement du latin accorde une place centrale à la lecture et à la traduction de textes et se décline en trois axes : langue, littérature latine, culture antique.

Les apprentissages du PER sont déclinés dans le cours de Langue et culture latines (LCL) en 9^e (dont le contenu est défini dans le programme cantonal de *Langue et culture latines*) puis dans le cours de Latin spécifique aux élèves du profil Latin (L) de la section LS en 10^e et 11^e.

Dotation horaire

9 ^e	10 ^e	11 ^e
-	4 périodes	4 périodes

Programme

Les apprentissages de la « 1^{re} partie du cycle » dans le PER correspondent à la 10^e année et ceux de la « 2^e partie du cycle » à la 11^e année.

10^e année

Langue :

Indicatif présent passif à la 3^e personne, indicatif imparfait actif, indicatif imparfait passif à la 3^e personne, indicatif parfait actif, infinitif passé actif, composés et constructions du verbe *esse*, noms de la 3^e déclinaison, adjectifs de la 3^e déclinaison, superlatif des adjectifs, pronom-déterminant *is*, pronoms personnels, pronoms-déterminants possessifs, emploi de *suus*, subordonnant *postquam*, phrase infinitive (antériorité et simultanéité).

Littérature latine et culture antique :

- **Mythologie** : Ouranos et Gaïa, Cronos et Rhéa, Diane et Actéon, Mars et Minerve, Philémon et Baucis, Amour et Psyché, Pluton et Proserpine, Orphée et Eurydice.
- **Histoire** : Carthage et les guerres puniques, Spartacus et la révolte servile, les conquêtes et l'expansion de l'Empire, la fin de la République et le début de l'Empire, César.
- **Vie quotidienne à Rome** : La naissance, l'enfance et le monde scolaire, le mariage, la vieillesse et les rites funéraires, les vêtements et la beauté, la nourriture et les banquets, les classes sociales, l'esclavage, la place des femmes, le *cursus honorum*, l'armée.

11^e année

Langue :

Indicatif futur simple actif et passif, indicatif plus-que-parfait actif, indicatif futur antérieur actif, impératif présent actif (sensibilisation), participe présent, participe passé, verbe *ire* et ses composés, 4^e et 5^e déclinaisons (sensibilisation), vocatif (sensibilisation), compléments de lieu, subordonnée relative, ablatif absolu, comparatif de supériorité (sensibilisation).

Littérature latine :

- L'épopée à travers l'*Énéide* de Virgile.
- L'histoire à travers les *Annales* de Tacite et les *Vies des douze Césars* de Suétone.
- Le théâtre à travers la *Mostellaria* de Plaute.

Culture antique :

- **Mythologie** : Mercure, Circé, Tantale – Sisyphé – Ixion : suppliciés des Enfers, Prométhée, les Atrides, Œdipe.
- **Histoire** : L'histoire et les historiens, les empereurs, Rome et les chrétiens, l'Antiquité tardive.
- **Vie quotidienne à Rome** : La religion romaine, la magie, les fantômes, la divination, le théâtre.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement *Maximus – Latin 10^e* (DIP, 2020-2021) et *Vergilius, Tacitus, Plautus – Latin 11^e* (DIP, 2022-2023) sont utilisés dans l'ensemble des classes. Les élèves disposent de trois brochures par année de scolarité.

Du matériel pédagogique complémentaire est à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

Les élèves sont régulièrement évalués sur les trois axes de l'enseignement du Latin : la langue (vocabulaire, morphologie et syntaxe), la version (traduction du latin au français) et la culture antique. Le fonctionnement de la langue est évalué principalement au service de la version.

Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum quatre notes. On entend par note tout travail significatif ou la moyenne de plusieurs travaux sur des champs plus restreints.

En 11^e année, le Latin fait l'objet d'une EVACOM (évaluation commune) pour les élèves du profil L de la section LS, dont le champ est accessible sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co).



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Géographie 9^e-11^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

La Géographie s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu, à différents moments,
- développer des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable.

La Géographie a pour objectifs de permettre aux élèves d'acquérir des connaissances, des compétences et des outils leur permettant d'analyser les enjeux du monde actuel dans une perspective systémique, de développer leur esprit critique et de se donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active, notamment dans le cadre d'un développement durable. Elle contribue ainsi au Plan climat cantonal 2030, à la Stratégie biodiversité Genève 2030, ainsi qu'au Plan directeur de l'énergie 2020-2030.

L'enseignement de la Géographie au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire, en favorisant des démarches d'apprentissage centrées sur le questionnement et l'enquête. Il aborde l'organisation des sociétés dans l'espace et les relations qui s'établissent entre les sociétés en mobilisant des éléments explicatifs qui relèvent des domaines environnemental, économique, social, culturel et politique.

Dotation horaire

9 ^e	10 ^e	11 ^e
2 périodes	2 périodes	2 périodes

Programme

L'enseignement de la Géographie (objectif SHS 31 du PER) s'organise, pour chaque année de scolarité, autour de trois thèmes. Chacun des thèmes questionne plus particulièrement des enjeux environnementaux, économiques ou sociaux.

Dans le but de mettre en évidence la complexité des problématiques géographiques et de favoriser une pensée systémique, les enseignantes et enseignants mettent en évidence les liens entre ces trois pôles tout en intégrant différentes échelles spatiales.

Il est également possible d'aborder ponctuellement des sujets ou thématiques ne figurant pas dans l'un des trois thèmes annuels, notamment en lien avec l'actualité. Les activités réalisées dans ce contexte peuvent contribuer à mettre en œuvre la Formation générale du PER, notamment l'éducation au développement durable (EDD).

Pôle	9 ^e	10 ^e	11 ^e
Environnement	Les risques naturels liés à l'écorce terrestre	Le changement climatique : les risques liés aux phénomènes atmosphériques	L'eau et ses enjeux
Économie	De la production à la consommation d'un bien agricole	De la production à la consommation d'un produit industriel	De la production à la consommation d'une source d'énergie
Société	Vivre en ville, ici et ailleurs	Les migrations, leurs causes et leurs conséquences	Les flux d'informations

Les objectifs et les apprentissages du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des élèves – les attentes de niveau 2 (Niv. 2) sont visées – mais le rythme de progression et le degré de complexité des situations proposées sont différenciés selon les regroupements et sections.

Les moyens d'enseignement romands (MER) de Géographie ont été élaborés de façon à permettre la mise en œuvre des trois thèmes annuels du PER chaque année de scolarité. Chaque thème est composé de plusieurs modules, centrés sur divers questionnements en lien avec le thème. L'atteinte des objectifs d'apprentissage du PER ne nécessite pas d'avoir réalisé l'ensemble des modules d'un thème. Dans une perspective de différenciation, les enseignantes et enseignants ont la possibilité de compléter ces MER par des ressources personnelles.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) de Géographie sont utilisés dans l'ensemble des classes : les élèves disposent pour chaque année de scolarité d'un *Livre* et de *Fiches* proposant des activités pédagogiques. L'ouvrage *Outils, démarches et références (ODR)*, introduit en 9^e année en 2022-2023, est désormais utilisé en 9^e et 10^e années.

Des séquences pédagogiques complémentaires sont à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire, mais leur usage n'est ni exhaustif ni exclusif ; ils peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

Les élèves sont régulièrement évalués sur l'acquisition de notions et de connaissances, ainsi que sur leur capacité à mobiliser les démarches et outils faisant partie des objectifs d'apprentissage du PER. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux évaluations significatives testant plusieurs apprentissages et attentes du PER.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Histoire 9^e-11^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

L'Histoire s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu, à différents moments,
- développer des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable.

L'Histoire a pour objectifs de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vivent les élèves, de développer leur esprit critique et de leur donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active.

L'enseignement de l'Histoire au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire, en mettant l'accent sur la problématisation et sur la démarche d'enquête.

Dotation horaire

9 ^e	10 ^e	11 ^e
2 périodes	2 périodes	2 périodes

Programme

L'Antiquité et le Moyen Âge sont au programme de la 9^e année, la période allant de la Renaissance à 1914 de la 10^e année, et les XX^e et XXI^e siècles sont étudiés en 11^e année. Afin de favoriser la construction de repères, les différentes activités proposées peuvent néanmoins dépasser ces bornes chronologiques et faire référence à d'autres périodes historiques.

Le choix des thématiques tient compte des trois échelles du temps historique (courte, moyenne et longue durée) et des différentes échelles spatiales (locale, régionale, nationale, continentale, mondiale...). Par ailleurs, l'enseignement de l'Histoire (objectif SHS 32 du PER) est organisé autour des axes suivants :

Démarches historiennes	Étude des permanences et des changements dans l'organisation des sociétés
Les sources	Dimension sociale et culturelle
Les représentations de l'Histoire	Dimension économique
Histoire et mémoire	Dimension politique
Chronologie et périodisation	Influence du fait religieux

Chaque démarche historique devrait être mobilisée au moins une fois dans l'année et les activités proposées croisent nécessairement les démarches historiques et l'étude des permanences et changements dans l'organisation des sociétés.

Les objectifs et les apprentissages du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des élèves – les attentes de niveau 2 (Niv. 2) sont visées – mais le rythme de progression et le degré de complexité des situations proposées sont différenciés selon les regroupements et sections.

Enseignement du fait religieux

L'enseignement du fait religieux fait partie intégrante du cours d'Histoire.* Il s'appuie sur des séquences pédagogiques officielles sur le thème des récits cosmogoniques et des monothéismes (9^e), des transformations et des ruptures au sein des religions, en lien avec le thème de la Réforme (10^e), ainsi que sur l'étude de différentes traditions à travers le monde offrant un questionnement plus large sur le concept de « religion » (11^e).

* La discipline Éthique et culture religieuses, spécificité cantonale proposée dans le Plan d'études romand, n'est pas déployée à Genève.

Histoire locale et nationale

On traitera chaque année au moins une des séquences des MER consacrées à l'histoire locale et nationale :

- En 9^e année : « Des Helvètes celtes aux Helvètes gallo-romains », « Le commerce au Moyen Âge », « Seigneuries, villes et cantons en Suisse » ;
- En 10^e année : « 1848 : naissance de la Suisse moderne », « Construire l'identité de la Suisse moderne » ;
- En 11^e année : on veillera à aborder différentes thématiques en lien avec la Suisse dans les chapitres offrant un éclairage particulier sur l'histoire nationale (notamment les Guerres mondiales, la guerre froide, la construction européenne).

Liens avec le programme de Langue et culture latines (LCL) en 9^e année

Dans le cadre de l'utilisation en parallèle du MER d'Histoire en 9^e et du moyen d'enseignement *Monstrum* pour LCL, certains sujets d'histoire romaine, au programme de LCL – les dieux grecs, la fondation de Rome et l'Empire romain – ne doivent pas être travaillés de manière approfondie dans le cadre du cours d'Histoire. Il est en revanche conseillé de faire des liens entre les deux cours.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) d'Histoire sont utilisés dans l'ensemble des classes : les élèves disposent pour chaque année de scolarité d'un *Livre* et de *Fiches* proposant des activités pédagogiques. L'ouvrage *Outils, démarches et références (ODR)* introduit en 9^e année en 2022-2023 est désormais utilisé en 9^e et 10^e années.

Des séquences pédagogiques d'enseignement du fait religieux complètent les MER : les élèves disposent de brochures pour chaque année de scolarité.

Des séquences pédagogiques complémentaires sont à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire, mais leur usage n'est ni exhaustif ni exclusif ; ils peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

Les élèves sont régulièrement évalués sur l'acquisition de notions et d'outils, ainsi que sur leur capacité à mobiliser les compétences de questionnement, de formulation d'hypothèses, d'analyse et de synthèse. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux évaluations significatives testant plusieurs apprentissages et attentes du PER.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Citoyenneté 9^e-11^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

La Citoyenneté s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu, à différents moments,
- développer des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable.

La Citoyenneté a pour objectif de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vivent les élèves, et de leur permettre de développer leur esprit critique, notamment dans le cadre d'expériences participatives (en lien avec la Loi sur l'enfance et la jeunesse, LEJ J 6 01).

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
1 période	-	-

Les cours de Citoyenneté sont donnés par l'enseignante ou enseignant de Géographie ou d'Histoire qui enseigne dans la classe.

Programme

Les objectifs et les apprentissages du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des regroupements et sections. Cet enseignement faisant partie du domaine SHS, les sujets de Citoyenneté (objectif SHS 34) du PER sont abordés en 9^e, mais peuvent l'être également en 10^e et 11^e de manière transversale, dans le cadre des cours de Géographie et d'Histoire. En ce sens, les contenus sont abordés en fonction des faits d'actualité.

L'enseignement de Citoyenneté s'articule principalement autour des thèmes suivants : les droits fondamentaux ; qu'est-ce qu'un État ? ; la Suisse, État fédéral ; être citoyen du monde.

Moyens d'enseignement

L'ouvrage *Outils, démarches et références (ODR)* des moyens d'enseignement romands (MER) de Géographie et d'Histoire (utilisé en 9^e et 10^e années), comprend des pages sur la Citoyenneté.

Des séquences pédagogiques sont à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co) et *Le GE de lois* (DIP, 2017) permet d'aborder les mécanismes de la politique genevoise par le jeu.

En outre, des collections de classe des ouvrages *Institutions politiques genevoises* (LEP, 2015), *Institutions politiques suisses* (LEP, 2010) et *Pratiques citoyennes* (DIP, 2010) sont à disposition des classes.

Évaluation

En 9^e année, la Citoyenneté fait l'objet d'une évaluation notée intégrée à la moyenne de Géographie ou d'Histoire (selon l'enseignante ou enseignant qui donne ce cours) et n'est pas mentionnée spécifiquement dans le bulletin scolaire.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Mathématiques 9^e-11^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

Les Mathématiques s'inscrivent dans le domaine Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) du Plan d'études romand (PER), lequel vise notamment à développer les compétences suivantes :

- se représenter, problématiser et modéliser des situations,
- résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux Mathématiques dans les champs des nombres et de l'espace.

L'enseignement des Mathématiques au cycle d'orientation vise à enrichir les compétences apprises à l'école primaire dans l'acquisition des méthodes et d'un langage spécifique pour appréhender l'espace et modéliser des situations et vise à développer l'esprit critique. Les connaissances et compétences ainsi développées sont mobilisées dans la pose et la résolution de problèmes propres aux Mathématiques ou à d'autres disciplines, notamment à la Biologie et à la Physique.

Dotation horaire

9 ^e	10 ^e	11 ^e
5 périodes	5 périodes	5 périodes

Programme

Les objectifs d'apprentissage des Mathématiques (MSN 31 à 34) se déclinent à travers quatre thèmes : espace (MSN 31), nombres et opérations (MSN 32), fonctions et algèbre (MSN 33), grandeurs et mesures (MSN 34). L'objectif MSN 35 (modélisation) est quant à lui transversal et concerne donc l'ensemble des cours du domaine MSN.

Si les objectifs du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des élèves, certains apprentissages, le rythme de progression et le degré de complexité sont différenciés selon les regroupements et les sections : le niveau 1 du PER (Niv. 1) est visé en R1 et CT, le niveau 2 (Niv. 2) en R2 et LC et le niveau 3 (Niv. 3) en R3 et LS. On se référera au tableau de la page suivante pour le résumé des apprentissages du PER.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Mathématiques 9-10-11* sont utilisés dans l'ensemble des classes : les élèves disposent d'un *Livre* et d'un *Fichier* pour chaque année de scolarité.

Un *Aide-mémoire* (éd. 2019) et la calculatrice *TI-30X Plus MathPrint* sont remis en 9^e pour l'ensemble du cycle d'orientation. Le matériel de géométrie (compas – remis en 7P –, équerre-rapporteur, règle graduée) sont utilisés jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignantes et enseignants et des séquences pédagogiques disponibles sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co).

Évaluation

Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum cinq notes en lien avec les différents axes du PER. On entend par note tout travail significatif ou la moyenne de plusieurs travaux sur des champs plus restreints.

En 11^e année, les Mathématiques font l'objet d'une EVACOM (évaluation commune) et d'un TAF (test d'attentes fondamentales), dont les champs sont accessibles sur le site [Enseignement \(edu.ge.ch/enseignement/co\)](http://edu.ge.ch/enseignement/co).

Annexe : résumé des apprentissages du PER

	9 ^e	10 ^e	11 ^e
MSN 31 Espace	Résolution de problèmes géométriques Triangles, quadrilatères et cercles Droites parallèles et perpendiculaires Angles, hauteur, médiatrice, bissectrice, cercle inscrit et circonscrit Médiane et centre de gravité (R2-R3) Propriétés des solides (cube, parallélépipède rectangle, prisme droit) Représentation de solides (cube, parallélépipède rectangle) Translation, symétrie axiale et symétrie centrale Repérage dans le plan	Résolution de problèmes géométriques Polygones réguliers Propriétés des solides (cylindre, pyramide) Représentation de solides (prisme droit) Rotation	Résolution de problèmes géométriques Tangente, angle au centre, angle inscrit et angles isométriques (LC-LS) Cercle de Thalès (LS) Propriétés des solides (cône, sphère) Représentation de solides (cylindre) Représentation de pyramides régulières (LC-LS) Homothétie (LC-LS) Similitude (LS : sensibilisation) Repérage dans l'espace
MSN 32 Nombres et opérations	Résoudre des problèmes numériques Nombres entiers, multiples, diviseurs Nombres décimaux Nombres relatifs Fractions Puissances Priorité des opérations Utilisation de différentes écritures d'un même nombre Opérations sur les nombres décimaux Addition et soustraction de fractions (R3) Addition et soustraction de nombres relatifs (R2-R3) Utilisation d'outils TIC (calculatrice, tableur, grapheur...)	Résoudre des problèmes numériques Fractions Racines Notation scientifique Priorité des opérations Propriétés des puissances (LC-LS) Utilisation de différentes écritures d'un même nombre Addition et soustraction de fractions (CT-LC) Multiplication et division de fractions (LS) Multiplication et division de nombres relatifs (LC-LS) Addition de nombres relatifs (CT) Utilisation d'outils TIC (calculatrice, tableur, grapheur...)	Résoudre des problèmes numériques Utilisation de différentes écritures d'un même nombre Opérations avec les fractions Opérations sur les nombres relatifs Probabilités Propriétés des racines (LS) Utilisation d'outils TIC (calculatrice, tableur, grapheur...)
MSN 33 Fonctions et algèbre	Résolution de problèmes de proportionnalité et de problèmes algébriques Proportionnalité (quantité/quantité, agrandissement et réduction) Lecture et représentation de données (diagrammes) Substitution (R2-R3)	Résolution de problèmes de proportionnalité et de problèmes algébriques Proportionnalité (échelle, pourcentage et pente) Fonctions affines (LC-LS) Substitution (CT) Calcul littéral (LC-LS) Équations du premier degré (LC-LS)	Résolution de problèmes de proportionnalité et de problèmes algébriques Proportionnalité (vitesse, masse volumique et débit) Fonctions affines (CT) Fonctions inverses, carrés, cubiques (LC-LS) Fonctions quadratiques (LS) Substitution Calcul littéral Équations du premier degré Équations du second degré (LS) Système d'équations (LS)
MSN 34 Grandeurs et mesures	Résolution de problèmes de mesurage Longueurs (polygones) Aires (polygones) Aires totales et volumes (cube, parallélépipède rectangle) Mesure de grandeurs et conversion d'unités (longueur, aire, masse)	Résolution de problèmes de mesurage Longueurs du cercle Arc de cercle et secteur circulaire (LC-LS) Aire du disque et de figures composées Aires totales et volumes de prismes droits Aire totale et volume du cylindre (LC-LS) Calcul d'une longueur manquante Mesure de grandeurs et conversion d'unités (volume, capacité, temps) Théorème de Pythagore (LC-LS)	Résolution de problèmes de mesurage Volume du cylindre Volume d'un solide par décomposition Aire totale et volume de la pyramide (LC-LS) Aire et volume de la sphère (LS) Volume du cône (LC-LS) Calcul d'une longueur manquante Théorème de Pythagore Théorème de Thalès (LC-LS) Mesure de grandeurs et conversion d'unités composées (vitesse)



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Sciences de la nature : Biologie 9^e-10^e / Physique 11^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

La Biologie et la Physique s'inscrivent dans le domaine Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) du Plan d'études romand (PER), lequel vise notamment à développer les compétences suivantes :

- se représenter, problématiser et modéliser des situations,
- résoudre des problèmes en construisant et en mobilisant des notions, des concepts, des démarches et des raisonnements propres aux Sciences de la nature dans le champ des phénomènes naturels et techniques (Physique), du vivant et de l'environnement (Biologie).

L'enseignement de la Biologie et de la Physique au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de celui des Sciences de la nature à l'école primaire. Il met l'accent sur l'observation et la modélisation des phénomènes et place les élèves en situation de démarche expérimentale, car la science relève autant de démarches que de connaissances à acquérir. Il contribue notamment au Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030 ainsi qu'à la Stratégie biodiversité Genève 2030, dans le cadre d'un développement durable.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
2 périodes (Biologie)	2 périodes (Biologie)	2 périodes (Physique)

Les cours sont donnés dans des locaux spécifiques, en groupes restreints en 10^e et 11^e LS.

Les élèves du profil Sciences (S) de la section LS bénéficient de périodes d'enseignement supplémentaires de Physique en 10^e année et de Biologie en 11^e (cf. programme cantonal *Sciences de la nature, Physique/Biologie Profil S*), ainsi que d'un enseignement interdisciplinaire de Démarches mathématiques et scientifiques (DMS) en 10^e et 11^e années (cf. programme cantonal *Démarches mathématiques et scientifiques*).

Les élèves du profil Sciences appliquées (SA) de la section LC bénéficient en 10^e et 11^e années d'un enseignement interdisciplinaire développant l'apprentissage des Sciences, appliquées à des problèmes pratiques dans une approche transversale (cf. programme cantonal *Sciences appliquées*).

Programme

Les objectifs et les apprentissages du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des élèves – les attentes de niveau 2 (Niv. 2) sont visées – mais le rythme de progression et le degré de complexité des situations proposées sont différenciés selon les regroupements et sections.

L'objectif d'apprentissage du PER MSN 36 (phénomènes naturels et techniques) est pris en charge dans le cadre du cours de Physique. Les objectifs d'apprentissage MSN 37 (corps humain) et MSN 38 (diversité du vivant) sont pris en charge dans le cadre du cours de Biologie. Ces objectifs sont abordés à travers différents thèmes, listés ci-dessous.

L'objectif MSN 35 (modélisation) est quant à lui transversal et concerne donc l'ensemble des cours du domaine MSN.

9^e année (Biologie)

- Les caractéristiques du vivant
- Les niveaux d'organisation du vivant et de la biodiversité
- La diversité et la parenté des êtres vivants

- Les écosystèmes et les réseaux trophiques
- La cellule, unité de base du vivant
- Les modes de reproduction
- Le système nerveux humain
- Le système locomoteur humain

10^e année (Biologie)

- Les niveaux d'organisation du vivant et de la biodiversité
- La prévention dans le domaine de la santé
- La diversité et la reproduction cellulaires
- La reproduction humaine
- Le métabolisme du corps humain
- Les agents infectieux
- Les écosystèmes

11^e année (Physique)

- Les transformations physiques et chimiques de la matière :
 - Caractérisation des substances et masse volumique
 - Modélisation des états solide, liquide et gazeux de la matière à l'échelle des molécules
 - Description de divers phénomènes et grandeurs physiques au niveau moléculaire
 - Changement de température et changement d'état au niveau moléculaire
 - Caractérisation des substances par leur température de changement d'état
 - Transformations physiques et transformations chimiques de la matière
 - Introduction à l'écriture chimique
 - Réactions chimiques
- Les transferts et les transformations d'énergie :
 - Énergies primaires
 - Diagrammes d'énergie
 - Transfert d'énergie (calcul et mesure)
 - Conservation de l'énergie
 - Calcul de rendement

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Sciences de la nature, Cycle 3, 9^e-10^e-11^e* (classeur et aide-mémoire) sont utilisés dans l'ensemble des classes.

Des séquences pédagogiques à destination du corps enseignant complètent ce matériel sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

Les élèves sont régulièrement évalués sur les connaissances et les compétences pratiques et théoriques, ainsi que sur leur capacité à mobiliser la démarche scientifique. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux travaux significatifs.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Activités créatrices et manuelles 9^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

Les Activités créatrices et manuelles (AC&M) s'inscrivent dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, une perception dans différents langages artistiques,
- analyser ses perceptions sensorielles,
- s'approprier diverses techniques plastiques et artisanales en les mettant en pratique,
- comparer et analyser différentes œuvres artistiques.

L'enseignement des AC&M au cycle d'orientation fait suite à l'enseignement dispensé à l'école primaire, et tend à approfondir les compétences de base qui y ont été acquises en permettant aux élèves de créer un objet mettant en œuvre les techniques artisanales des travaux manuels et/ou des textiles, dans une perspective culturelle.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
1 période	-	-

Les cours sont donnés à raison de deux périodes consécutives sur un semestre, en groupes restreints, et dans des locaux spécifiques équipés pour les AC&M.

Programme

Les AC&M sont enseignés à travers quatre axes interdépendants : Expression et représentation, Perception, Acquisition de techniques, Culture. Les objectifs et les apprentissages du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des regroupements.

Les élèves font dans un premier temps un travail de préparation pour acquérir les techniques de base, puis réalisent un objet tridimensionnel dans le cadre d'un travail plus conséquent articulant les quatre axes du PER.

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co). Elles proposent des méthodologies pour créer des objets, des initiations à des techniques artisanales et des éléments d'histoire de l'art.

Évaluation

Les élèves sont régulièrement évalués sur leurs réalisations en fonction des quatre axes du PER. La moyenne du semestre est mentionnée sur le bulletin du deuxième ou du troisième trimestre.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Arts visuels 10^e-11^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

Les Arts visuels s'inscrivent dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, une perception dans différents langages artistiques,
- analyser ses perceptions sensorielles,
- s'approprier diverses techniques plastiques en les mettant en pratique,
- comparer et analyser différentes œuvres artistiques.

L'enseignement des Arts visuels au cycle d'orientation vise à approfondir les compétences de base acquises à l'école primaire en permettant aux élèves de pratiquer différentes techniques artistiques en lien avec des notions d'histoire de l'art.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
-	2 périodes	2 périodes

Les cours d'Arts visuels sont donnés dans des locaux adaptés à la pratique artistique.

Programme

Les Arts visuels sont enseignés à travers quatre axes interdépendants : Expression et représentation, Perception, Acquisition de techniques, Culture. Les objectifs et les apprentissages du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des sections.

Pendant les deux années d'enseignement des Arts visuels, les élèves...

- développent leur capacité d'observation et d'analyse,
- s'expriment dans différents langages artistiques,
- élargissent leur répertoire technique (formes, matières, couleurs, perspective, etc.),
- étoffent leurs connaissances en histoire de l'art par la découverte de plusieurs courants artistiques.

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co), de même que des outils théoriques (éléments d'analyse d'un tableau, lexique de la couleur, etc.).

Évaluation

La moyenne trimestrielle est établie sur la base de deux notes au minimum. Celles-ci évaluent la pratique artistique à plusieurs moments du trimestre en fonction des quatre axes du PER.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Musique 9^e-10^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

La Musique s'inscrit dans le domaine Arts du Plan d'études romand (PER), lequel poursuit quatre objectifs interdépendants :

- représenter et exprimer une idée, un imaginaire, une émotion, une perception dans le langage musical,
- analyser ses perceptions sensorielles,
- exercer diverses techniques musicales,
- comparer et analyser différentes œuvres artistiques.

L'enseignement de la Musique au cycle d'orientation fait suite à l'enseignement dispensé à l'école primaire, et tend à approfondir les compétences de base qui y ont été acquises en permettant aux élèves d'apprendre à écouter la musique, à la comprendre et à la pratiquer, tout en étant sensibilisés à son histoire et aux pratiques culturelles diverses dans lesquelles elle s'inscrit.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
1 période	1 période	-

Les cours sont donnés dans des locaux spécifiques équipés pour la pratique instrumentale, et en groupes restreints en 10^e LS.

Programme

La Musique est enseignée à travers quatre axes interdépendants : Expression et représentation, Perception, Acquisition de techniques, Culture. Les objectifs et les apprentissages du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des regroupements et sections.

Pendant les deux années d'enseignement de la musique, les élèves...

- développent leur capacité d'écoute et d'analyse,
- élargissent leur répertoire instrumental et vocal,
- s'intègrent à un ensemble instrumental en se repérant sur des partitions simples,
- étoffent leur culture musicale.

Moyens d'enseignement

Des séquences pédagogiques sont à disposition du corps enseignant sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co). Elles s'articulent autour d'arrangements et déclinent les quatre axes du PER. Le moyen d'enseignement romand (MER) *Planète musique*, livre de chant édité par la CIIP, est également à disposition dans les salles de musique.

Évaluation

La moyenne trimestrielle est établie sur la base de deux notes au minimum. Celles-ci évaluent la pratique musicale à plusieurs moments du trimestre en fonction des quatre axes du PER.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Éducation physique 9^e-11^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

L'Éducation physique s'inscrit dans le domaine Corps et mouvement du Plan d'études romand (PER), lequel vise trois grandes finalités :

- connaître son corps, en prendre soin et reconnaître ses besoins physiologiques,
- développer ses ressources physiques et motrices, ainsi que des modes d'activité et d'expression corporelles,
- préserver son capital santé par le choix responsable d'activités sportives.

L'enseignement de l'Éducation physique au cycle d'orientation fait suite à l'enseignement dispensé à l'école primaire et a pour objectif de développer des compétences dans différents domaines en lien avec la pratique sportive. Les compétences travaillées sont à la fois dans l'action (maîtrise de l'activité et performance), mais aussi autour de l'action. L'Éducation physique contribue notamment au Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030.

Dotation horaire

9 ^e	10 ^e	11 ^e
3 périodes	3 périodes	3 périodes

Plusieurs CO mettent en place un cours d'**Éducation physique individualisée (EPI)** destiné aux élèves dispensés des cours habituels d'Éducation physique pour des raisons médicales.

Programme

Les objectifs et les apprentissages du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des regroupements et sections.

Les différentes compétences sont développées par des cycles d'apprentissage longs (environ seize périodes, leçons consacrées aux évaluations comprises) qui couvrent des activités physiques, sportives ou artistiques (APSA), individuelles ou collectives.

Les élèves suivent six cycles d'apprentissage par année. Les APSA sont planifiées dans chaque établissement, selon une répartition qui tient compte des contraintes locales.

Il est en outre possible que l'activité varie d'un groupe à l'autre pour tenir compte de situations spéciales comme les classes à faible effectif.

Moyens d'enseignement

En plus des manuels *Éducation physique à l'école* édités par la Commission fédérale de sport, des séquences pédagogiques sont à disposition du corps enseignant sur le site [Enseignement \(edu.ge.ch/enseignement/co\)](http://edu.ge.ch/enseignement/co).

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

Les élèves sont évalués à la fin de chaque cycle d'apprentissage sur les compétences travaillées en lien avec les attentes fondamentales du PER. Les évaluations comportent systématiquement trois dimensions : la maîtrise de l'activité, la performance et les compétences autour de l'action. Chacune de ces dimensions fait l'objet d'une note distincte.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Éducation nutritionnelle 9^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

L'Éducation nutritionnelle s'inscrit dans le domaine Corps et mouvement du Plan d'études romand (PER), lequel amène l'élève à prendre conscience de sa propre influence sur le maintien de sa santé, par le choix responsable de pratiques alimentaires, et à devenir une consommatrice ou un consommateur autonome et critique, sensibilisé à d'autres saveurs et cultures alimentaires. Elle s'articule autour de deux axes thématiques :

- connaître son corps, en prendre soin et reconnaître ses besoins physiologiques et nutritionnels,
- préserver son capital santé par le choix responsable de pratiques alimentaires.

L'enseignement de l'Éducation nutritionnelle au cycle d'orientation vise à sensibiliser les élèves à une alimentation équilibrée et durable, et à éveiller leurs sens et goûts alimentaires. Il les amène à maîtriser des techniques culinaires et d'hygiène alimentaire, à organiser et partager le travail avec leurs camarades, et à développer leurs capacités motrices et leur autonomie. L'Éducation nutritionnelle contribue notamment au Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030.

Dotation horaire et conditions cadre

9 ^e	10 ^e	11 ^e
1 période	-	-

Les cours sont donnés à raison de deux périodes consécutives sur un semestre, en groupes restreints, et dans des locaux spécifiques équipés pour la pratique culinaire.

Programme

Les objectifs et les apprentissages du plan d'études sont les mêmes pour l'ensemble des groupements.

L'Éducation nutritionnelle apporte aux élèves les connaissances alimentaires théoriques et pratiques nécessaires à la préservation de leur santé. Elle contribue à faire des élèves des consommatrices et consommateurs autonomes et critiques tout en les sensibilisant aux notions de plaisir, de partage, de découverte et de développement durable.

Moyens d'enseignement

Un nouveau moyen d'enseignement d'Éducation nutritionnelle est en phase pilote en 2023-2024 : il comporte des fiches théoriques et des recettes. L'ouvrage *Croqu'menus* est également disponible en collection de classe pour la pratique culinaire. Des recettes accompagnées de vidéos en ligne sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co) complètent ce matériel.

Évaluation

Les élèves sont régulièrement évalués sur les connaissances et les compétences théoriques, en articulation avec la pratique culinaire. La moyenne du semestre est mentionnée sur le bulletin du deuxième ou du troisième trimestre.



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Éducation routière 9^e-11^e Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

La convention de Vienne sur la circulation routière, ratifiée par la Suisse, prévoit de dispenser l'enseignement de la sécurité routière dans les écoles, à tous les niveaux, de façon systématique et continue.

L'Éducation routière s'inscrit dans la thématique Santé et bien-être de la Formation générale (FG) du Plan d'études romand (PER), laquelle prévoit notamment que l'ensemble des élèves bénéficie des apports en matière de santé et de prévention actuelles.

Le programme proposé au cycle d'orientation poursuit les interventions en classe de la brigade d'éducation et de prévention de la police cantonale à l'école primaire.

Dotation horaire

9^e	10^e	11^e
1 période par année	1 période par année	1 période par année

Cet enseignement est confié à la maîtresse ou au maître de classe dans le cadre de la période d'IOSP/Maîtrise de classe.

Programme

L'Éducation routière vise, dans une optique de prévention, à faire comprendre et appréhender la réalité des dangers de la route par l'étude de statistiques et des mises en situation. Le programme s'intéresse aux thématiques suivantes :

- En 9^e année : le vélo,
- En 10^e année : la trottinette électrique,
- En 11^e année : le permis cyclomoteur léger et les gestes de base en cas d'accident.

Moyens d'enseignement

Une séquence pédagogique interactive et modulable est à disposition du corps enseignant pour chaque année de scolarité sur le site *Enseignement* (edu.ge.ch/enseignement/co).

Évaluation

En tant que discipline relevant de la Formation générale, l'Éducation routière ne fait pas l'objet d'une note.